



COMMUNE DU PÉAGE DE ROUSSILLON

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024 **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. André MONDANGE, Maire.

Présent(e)s : Mmes et MM. André MONDANGE, Louis MERCIER, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Farid KIOUDJ, Patricia GEOFFRAY, Paola PORTOGALLO, Edith QUILLE DELABRE, Brigitte JURY, Fernand CARDOSO, Om Elkhir BEN MOHAMED, Sébastien COURION, Olga DAMIAN, Sylvie VAUZELAS-REVOLON, Benjamin BISCARAS.

Absent(e)s : Véronique ROBERJOT, Sandra DESVIGNES, Ken DOYAT, Virginie MONTALON-GHEBBANO, Séverine JUAN, Raba IGDERZENE, Angélique AZZOUG, Jean-Pierre GABET, Didier GAUVENT, Dominique FLACHER-LHERMET, Rodolphe MAILLANT, Jean-Paul IMBLOT, Isabelle ZAURIN, Aïssa BIBI.

Pouvoirs : Véronique ROBERJOT donne pouvoir à Louis MERCIER, Ken DOYAT donne pouvoir à Delphine ALBUS, Virginie MONTALON-GHEBBANO donne pouvoir à Edith QUILLE DELABRE, Séverine JUAN donne pouvoir à André MONDANGE, Raba IGDERZENE donne pouvoir à Farid KIOUDJ, Isabelle ZAURIN donne pouvoir à Benjamin BISCARAS, Jean-Paul IMBLOT donne pouvoir à Sylvie VAUZELAS-REVOLON, Dominique FLACHER-LHERMET donne pouvoir à Olga DAMIAN.

Delphine ALBUS est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

1/ Actes de gestion

Louis MERCIER présente les actes de gestion.

Actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2020.

Par délibération du Conseil Municipal n°2020-07-05 en date du 11 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les actes de gestion courants définis aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 27 novembre 2024, Monsieur le Maire a signé les marchés et bons de commande suivants :

Date	Service	Tiers	Objet	Montant TTC
04/10/2024	ACMO	BC PHARMACIE	Produits pharmaceutiques - ACMO	153,19 €
19/11/2024		API ATTITUDE	6 gilets jaune bipeur -ACMO	414,00 €
18/10/2024	ANIMATION	FIZZY DISTRIBUT	Papillotes 8 décembre	199,95 €
22/10/2024		AMAZON BUSINESS	Déco pergola pour 8/12	272,46 €
08/11/2024		LE BISTROT D'ARIELLE	Apéritif cérémonie du 11/11 quiche pizza	77,00 €
08/11/2024		LESCUYER Gwenae	Déco vitrines des commerçants fêtes de Noël	4 550,00 €
21/11/2024		CPAN - CHERIE FM	Spots radio 8 décembre	708,00 €
22/11/2024		PROTECTION CIVILE	Dispositif de secours 8 décembre	888,50 €
09/10/2024	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	VOYAGES FAYARD	Train pour l'auteur Louis Philippe Dalember - Bibliothèque	170,80 €
09/10/2024		GAUCHER VIGNE	Livres - Bibliothèque	242,24 €
15/10/2024		LE REFUGE MOTS	Livres - Bibliothèque	113,93 €
18/10/2024		NILLOR	Film pour couvrir livres + raclette - Bibliothèque	410,14 €
23/10/2024		LE REFUGE MOTS	Livres - Bibliothèque	128,04 €
28/10/2024		LES BULLES DE VIENNE	Livres - Bibliothèque	251,87 €
30/10/2024		LES BULLES DE VIENNE	Livres - Bibliothèque	223,12 €
15/11/2024		LES BULLES DE VIENNE	Livres - Bibliothèque animation du 7/12	200,00 €
15/11/2024		ABRAKADABRA	Livres - Bibliothèque	191,20 €
22/11/2024		LIBRAIRIE LUCIOLES	Livres - Bibliothèque	163,79 €
22/11/2024		LE REFUGE MOTS	Livres - Bibliothèque	351,76 €
15/10/2024	COMMUNICATION	D.I.P	Distribution journal municipal	665,00 €
08/11/2024		DIGITAL DECORAT	Mise en page chronique n° 12	747,60 €

15/11/2024		VUKOV Stephane	Animation marché des 14 et 21 décembre 2024	340,00 €
09/10/2024	ENTRETIEN LOCAUX	PHOENIX VETEMEN	Tenues EPI - Atsem et agent de restauration	480,88 €
18/10/2024		PRODIM	Produits d'entretien	2 262,72 €
30/10/2024		SARDA intermarché	10 boîtes de lingettes nettoyantes pour clavier et écran	47,92 €
14/11/2024		PRODIM	Produits d'entretien	626,88 €
20/11/2024		PHOENIX VETEMENT	Tenues EPI agent de restauration	127,20 €
23/10/2024	COOPERATION DECENTRALISEE	AON FRANCE	Assurance rapatriement voyage Bénin	114,00 €
		PHARMACIE BAGEARD	Produits pharmaceutiques voyage Bénin	45,98 €
28/10/2024		MC TAXIS	Taxi 1 et 12 novembre aéroport (voyage Bénin)	340,00 €
24/10/2024	FINANCES	TEC	Subvention complémentaire Délib 2024-10-61	60 000,00 €
25/10/2024		DAUPHINE LIBERE	Abonnement Dauphiné + web	374,40 €
30/10/2024		LACOSTE	Chariot médiathèque	222,00 €
04/11/2024		JULIEN GEOMETRE	Relevé topo tennis parcelle BA 105	2 160,00 €
12/11/2024		PRESSE	Abonnement revue	399,00 €
15/11/2024		Patrick VALETTE	Constat huissier sinistre maternelle Ollier	504,00 €
18/11/2024		PRESSE	Abonnement revue	569,00 €
19/11/2024		GALERIE 38	Déco Noël pour accueil Mairie	24,00 €
11/10/2024	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	Pochettes plastification A3	46,68 €
23/10/2024		LACOSTE	9 cartons papier ramettes A4 - Mairie	220,86 €
23/10/2024		FABREGUE	Fournitures administrative : 2 blocs concession cimetières- Mairie	61,20 €
25/10/2024		LACOSTE	1 ramette papier A4 Jaune - bibliothèque	16,67 €
30/10/2024		LACOSTE	Fournitures administratives - Mairie	257,44 €
04/10/2024		AMAZON BUSINESS	Piles + étiquettes	48,19 €
08/11/2024		BOUTIQUE ASSEMBLEE NATIONALE	5 agendas de poche	68,60 €
04/10/2024	INFORMATIQUE	BERGER LEVRAULT	Contrat saas BL RH - 01/11/24 au 31/10/27	7 145,68 €
15/10/2024		BERGER LEVRAULT	e.gestion de la norme M57 BL.RH contrat service 36 mois	1 100,00 €
08/10/2024	MATERNELLE BAYARD	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	1 949,74 €
11/10/2024		KEOLIS	Transport spectacle TEC 14/11 Ecole Maternelle Bayard	196,00 €
14/11/2024		LIBRAIRIE LAÏQUE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	469,15 €

14/10/2024	MATERNELLE OLLIER	FINAND FAURE	Transport piscine mat Ollier les 8 - 15- 22-30 /01 + 6-8-13-15/02 +5-7-12-14-21/03/2024	1 300,00 €
15/10/2024		LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	3 606,17 €
18/10/2024		ATELIER	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	25,00 €
18/10/2024		WMD DIFFUSION	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	639,90 €
15/10/2024	POLICE MUNICIPALE	ARMURERIE NANO	Cartouches PM	110,00 €
15/10/2024		AMAZON BUSINESS	Protection tablette PM + chargeurs USB-C	94,55 €
08/11/2024		ARMURERIE NANO	Flash ball + balles de défense - PM	5 189,00 €
27/11/2024		INTERSPORT	Tenues - PM	190,95 €
22/10/2024	PRIMAIRE BAYARD	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole primaire Bayard	1 403,49 €
14/11/2024		LIBRAIRIE LAÏQUE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	62,00 €
14/11/2024	PRIMAIRE OLLIER	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	4 598,42 €
14/11/2024		10 DOIGTS	Fournitures scolaires - Ecole PO	71,68 €
14/11/2024		LES COURRIERS RHODANIENS	Transport : PO à foyer Laurent Bouvier le 19 novembre 2024 spectacle TEC	100,00 €
04/10/2024	RECEPTION	SARDA intermarché	Café+ sucre - mairie	250,00 €
08/11/2024		SARDA intermarché	Apéritif cérémonie du 11/11	133,69 €
08/11/2024		SARDA intermarché	Café Mairie	146,08 €
20/11/2024		PATISSERIE GUIER	Viennoiseries réunion	22,00 €
21/11/2024		SARDA intermarché	Café ST + gouter expo Ecole Louise Michel	174,02 €
21/11/2024		LE BISTROT D'ARIELLE	Alimentation cérémonie 1ère pierre Ecole Louise Michel	77,00 €
15/10/2024	RESSOURCES HUMAINES	SOLSTICE	Séances d'analyse de la pratique - Atsem et SEJ	2 543,04 €
15/10/2024		CNFPT	Formation armement du 04 au 13/11/2024 (1 agent)	1 225,00 €
15/10/2024		CNFPT	Formation GAIL 18/11/2024 (1 agent)	175,00 €
15/10/2024		CNFPT	Formation PM du 16 au 20/12/2024 (1 agent)	875,00 €
21/11/2024		MT FORMATION	Formation cerbibicide désinfectants (1 agent)	145,00 €
04/10/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	LASER STADIUM	Activité : SJ vac Toussaint laser game du 28/10/24 / BC complémentaire n°137	130,00 €

04/10/2024		SAFARI PEAUGRES	Activité : SF Entrées spectacle lumière Wow Safari Peaugres du 23/11/2024	855,80 €
04/10/2024		FRANCOIS Remy	Activité : SE vac Toussaint atelier nature sur l'automne 29/10/24	200,00 €
04/10/2024		REGIE DEPARTEME	Activité : SF entrées parc des oiseaux du 19/10/24 - projet subventionné VSC	1 022,00 €
04/10/2024		FINAND FAURE	Transport : SE vac Toussaint sortie spectacle TEC du 23/10/24	120,00 €
04/10/2024		10 DOIGTS	Matériel : SE vac Toussaint activités manuelles	200,00 €
04/10/2024		CINE GRAND REX	Prestation : SE mercredi entrées cinéma pour le 09/10/24 et 16/10/24	150,00 €
04/10/2024		YASIN SUPERMARC	Alimentation : atelier soupe pour la semaine bleue du 04/10/24	100,00 €
04/10/2024		FAITES LA FETE	Matériel : SE vac Toussaint activités manuelles	300,00 €
04/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SF atelier des jeudis	50,00 €
04/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SE vac Toussaint vie quotidienne	20,00 €
04/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SE vac Toussaint atelier pâtisserie semaine 1	80,00 €
04/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SE vac Toussaint atelier pâtisserie semaine 2	100,00 €
04/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SE vac Toussaint atelier gâteaux halloween + bonbons	60,00 €
04/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SE mercredi atelier pâtisserie 9-16/10/24	50,00 €
04/10/2024		SPORT CO GCS	Matériel : SF atelier papa foot - ballon futsal	80,00 €
23/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SJ mercredi /samedi	80,00 €
23/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SJ mercredi /samedi	100,00 €
28/10/2024		CINE GRAND REX	Activité : SJ mercredi/samedi entrées cinéma le 9/11/24	120,00 €
28/10/2024		SARDA intermarché	Alimentation : SJ mercredi /samedi	100,00 €
28/10/2024		LACOSTE	Matériel : SE atelier du père Noël 6/12/24	100,00 €
28/10/2024		10 DOIGTS	Matériel : SE atelier du père Noël 6/12/24	200,00 €
28/10/2024		GALERIE 38	Matériel : SE atelier du père Noël 6/12/24	100,00 €
28/10/2024		FAITES LA FETE	Matériel : SE atelier du père Noël 6/12/24	200,00 €
07/10/2024	PROJETS DU MANDAT ECOLE LOUISE MICHEL	BAZIN BATIMENT	Réhabilitation maternelle Ayencins - Lot 1 maçonnerie AVENANT	9 120,00 €

16/10/2024		ROOFTEAM	Réhabilitation maternelle Ayencins - Lot 2bis étanchéité	322 740,00 €
31/10/2024		FDB	Réhabilitation maternelle Ayencins - Lot 1 maçonnerie AVENANT	480,00 €
13/11/2024	PROJETS DU MANDAT MEDIATHEQUE	ARCHI B-CUBE	MO construction nouvelle médiathèque avenant honoraires	49 035,29 €
14/11/2024		PROCOBAT	MO construction nouvelle médiathèque avenant honoraires	21 621,58 €
14/11/2024		CETIS	MO construction nouvelle médiathèque avenant honoraires	11 782,27 €
14/11/2024		THERMIBEL	MO construction nouvelle médiathèque avenant honoraires	28 523,28 €
15/11/2024	DEPOTS SAUVAGES	PIRES SILVA	Scellement béton panneaux interdiction dépôts sauvages - 6 massifs	2 900,00 €
15/10/2024		SOGEMAT	Peinture antirouille poteau panneaux Dépôts Sauvages	65,03 €
18/11/2024	SALLE BAPTISTE DUFEU	AGJS	Batterie pour alarme chaufferie Salle DUFEU	30,00 €
22/11/2024	GYMNASE BAYARD	E2S	Electrodes chaufferie Gymnase Bayard	318,65 €
15/10/2024		SOGEMAT	Peinture façade Gymnase des libertés(Bayard)	1 407,76 €
04/10/2024		M3S	Reproduction clé Gymnase Mandela	34,50 €
22/11/2024	ECOLE OLLIER	TRIDOME ORION	Film protecteur vitrage Maternelle ollier	279,19 €
08/10/2024		LACOSTE	3 Bureaux + 2 armoires - Maternelle Ollier	2 352,41 €
15/10/2024		DRNTP	Revêtement baltazar entrée primaire Ollier	164,88 €
12/11/2024		AMAZON BUSINESS	Radiateurs électriques Ollier Maternelle	902,50 €
16/10/2024		ERE ROUSSILLON	Mise en place installation 380V en supprimant compteur électrique Maternelle Ollier	5 975,64 €
23/10/2024		DESCOURS CABAUD	120 patères norme école Maternelle Ollier	1 425,60 €
04/10/2024		AMAZON BUSINESS	Chambre à air pour diable + embout de visseuse ST	42,98 €
22/11/2024	SERVICES TECHNIQUES	GEDIMAT	Descente chenaux WC EGLISE	312,28 €
15/11/2024	SERVICES TECHNIQUES	TEREVA	Pièce plomberie Maternelle Bayard	47,78 €
23/10/2024	SERVICES TECHNIQUES	GEDIMAT	Enduit mur parking BAYARD	57,26 €
22/11/2024	SERVICES TECHNIQUES	RANA AUTO	FV-524-GD pneu	100,00 €
23/10/2024		BERNARD MATERIEL	Tête rotofil, fil pour débroussaillage ST	366,79 €

15/10/2024		MECA PASSION	FF-710-NY nettoyage	160,00 €
08/11/2024		CHARVET LA MURE	plein de GNR ST	1 622,40 €
25/11/2024		ARCADA SALAISE	collier électricien pour illumination	79,01 €
09/10/2024		MIALON ENERGIE	Entretien climatisation	678,00 €
09/10/2024		PROZON	105 balises marquage voirie	3 329,11 €
09/10/2024		DESCOURS CABAUD	Acier pour fabrication cadre panneaux chemins du turrall	289,01 €
15/10/2024		TRIDOME ORION	évier mitigeur bac Mairie étage	178,15 €
15/10/2024		LG FERMETURES	Axe ressort complet porte sectionnelle ST	1 980,00 €
15/10/2024		AGS	Elagage abattage d'arbres rue des Sources	1 440,00 €
16/10/2024		CHAPERON	Location chargeur pour nettoyage cases extérieur dépôts Clavel	216,00 €
16/10/2024		DESCOURS CABAUD	Tube pour scellement panneaux chemin du bas turrall	80,08 €
23/10/2024		DESCOURS CABAUD	chaussure de sécurité pour deux agents ST	137,83 €
23/10/2024		HECTRONIC FRANC	Installation horodateur	1 153,20 €
08/11/2024		LES SERRES DU GRAND LAN	Fleurissement-chrysanthèmes	109,20 €
08/11/2024		UGAP	Drapeaux	629,88 €
08/11/2024		B.T.S	enlèvement bacs à fleur centre	474,00 €
18/11/2024		BOUCHER PAYSAGISTE	7 sapins de Noël	314,93 €
18/11/2024		BRIQUET Motoculture	Formation au matériel Kubota - ST	324,00 €
18/11/2024		ACS	Vérification annuelle extincteurs bâtiments communaux 2024	2 495,32 €
22/11/2024		DESCOURS CABAUD	5 cartons de 10 kg de chiffons d'atelier pour ST	113,58 €
22/11/2024		DESCOURS CABAUD	Tenues EPI - chaussure de sécurité pour un agent ST	77,98 €
22/11/2024		REXEL	Passer câble électrique événements Centre	494,96 €
15/10/2024	SOCIAL	SO GOOD	Pizza action octobre rose - Jeunesse péageoise en action	120,00 €
15/10/2024		CINE GRAND REX	Entrées cinéma action octobre rose - Jeunesse péageoise en action	84,00 €
15/10/2024		LES VIGNES EN ROSE	Rando solidaire 13/10 action octobre rose - Jeunesse péageoise en action	252,00 €
14/11/2024		SO GOOD	Pizza Jeunesse péageoise en action : "repas des aînés-des rencontres qui marquent"	120,00 €
20/11/2024		MAITRE CHAT	Réalisation film violences intrafamiliales - Stopper les violences	1 000,00 €

31/10/2024	URBANISME	IDVERDE	Aménagement parvis école Bayard et parking rue de la république -Lot 2 Avenant	2 574,70 €
TOTAL				599 628,58 €

TOTAL des actes = 599 628,58 €

***Monsieur le Maire vous demande d'entériner les actes de gestion accomplis
pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 27 novembre 2024.***

FINANCES

1. Décision budgétaire modificative n°3

La section de fonctionnement nécessite un réajustement en raison d'une subvention pour une action sociale (MILDECA) qui a été accordée. Les crédits ont été ouverts en dépense et en recette.

D'autre part, suite au changement de nomenclature M57 et afin de suivre le règlement budgétaire et financement qui a été voté, il convient de rajouter des recettes en fonctionnement pour équilibrer le budget sur la section pour un total de 7 281 997.03 €.

Il faut également équilibrer la section d'investissement en augmentant les dépenses pour équilibrer le budget sur la section pour un total de 9 404 426.35 €.

298	Commune du Péage de Roussillon	DM n°3 2024
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n° 3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188-428 : Autres frais divers	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 703,03 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 703,03 €
R-74718-428 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	60 703,03 €
INVESTISSEMENT				
D-21314-211-313 : MEDIATHEQUE ex ciné	0,00 €	55 703,03 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	55 703,03 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	55 703,03 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		60 703,03 €		60 703,03 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°3.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3.

2. Ouverture de crédits d'investissement pour 2025

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si le budget de la commune n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il peut aussi mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril les années d'élections), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres et articles, figurant ci-dessous, pour l'exercice budgétaire 2025.

Chapitre et article M57	Libellé	Crédits ouverts au budget 2024	Ouverture des crédits 2025	% par rapport au budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	379 210,00 €	94 802,50 €	25%
2031	Frais d'études	376 710,00 €	94 177,50 €	25%
2051	Concessions et droits similaires	2 500,00 €	625,00 €	25%
204	Subventions d'équipement versées	351 000,00 €	87 750,00 €	25%

2041582	Bâtiments et installations	351 000,00 €	87 750,00 €	25%
21	Immobilisations corporelles	7 462 487,68 €	1 865 621,92 €	25%
2128	Autres agencements et aménagements	250 000,00 €	62 500,00 €	25%
21311	Constructions bâtiments administratifs	6 400,00 €	1 600,00 €	25%
21312	Constructions bâtiments scolaires	2 925 800,00 €	731 450,00 €	25%
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	3 462 203,03 €	865 550,76 €	25%
21316	Constructions équipements du cimetière	100 000,00 €	25 000,00 €	25%
21318	Constructions autres bâtiments publics	212 800,00 €	53 200,00 €	25%
2151	Réseaux de voirie	50 000,00 €	12 500,00 €	25%
21533	Réseaux câblés	151 900,00 €	37 975,00 €	25%
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	1 250,00 €	25%
21828	Autres matériels de transport	46 000,00 €	11 500,00 €	25%
21838	Autre matériel informatique	137 784,76 €	34 446,19 €	25%
2185	Matériel de téléphonie	1 900,89 €	475,22 €	25%
2188	Autres immobilisations corporelles	112 699,00 €	28 174,75 €	25%
4541104	Mise en fourrière	15 000,00 €	3 750,00 €	25%
4541104	Mise en fourrière	15 000,00 €	3 750,00 €	25%
		8 207 697,68 €	2 051 924,42 €	

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres et articles, figurant ci-dessus, pour l'exercice budgétaire 2025.

3. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes EBER

En application du pacte financier et fiscal de solidarité, EBER a décidé d'attribuer une enveloppe supplémentaire pour un fonds de concours à la commune du Péage de Roussillon dans le cadre du FPIC, le montant total des compléments pour les années 2022, 2023 et 2024 est de 36 885,00 euros.

Conformément à l'article L.5214-16 V, les fonds de concours ne peuvent être versés que pour financer la réalisation d'un équipement.

La commune du Péage de Roussillon demande le versement de ce montant pour le financement de l'opération suivante :

Aménagement du parvis de l'école Bayard et parking rue de la République	
Coût global du projet :	294 877.72 € HT
Plan de financement :	
- Fonds de concours EBER	36 885.00 € (12.51 %)
- Commune	257 992.72 € (87.49%)

Afin de pouvoir percevoir ce fonds de concours, il est nécessaire que le Conseil municipal le valide.

La commune du Péage de Roussillon demande ainsi le versement de 36 885 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution du fonds de concours EBER.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'attribution du fonds de concours EBER.

CONVENTIONS

4. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère – CLAS Collège de l'Edit / CLAS GS Ollier – Bayard – Bonus associés

La branche Famille de la sécurité sociale poursuit l'ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas).

Leur singularité au croisement de l'accompagnement à la scolarité, des activités culturelles, de l'appui aux relations parents/école doit cependant être renforcé par un financement plus en lien avec ces exigences.

Le Clas est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère – CLAS Collège de l'Edit / CLAS GS Ollier – Bayard – Bonus associés, placée en annexe n°1.

CLAS COLLEGE DE L'EDIT / 1 527,50 €

CLAS GS OLLIER BAYARD / 5 053,50 €

Les actions menées ont pour objectif de favoriser l'épanouissement des enfants et la réussite de leur scolarité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère – CLAS Collège de l'Edit – CLAS GS Ollier Bayard - Bonus associés.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère – CLAS Collège de l'Edit – CLAS GS Ollier Bayard - Bonus associés.

5. Renouvellement de la convention communale de coordination entre la Mairie du Péage de Roussillon et la gendarmerie de Roussillon

La police municipale et la gendarmerie ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune.

La présente convention, placée en annexe n°2 précise la nature des interventions des agents de police municipale et de la gendarmerie.

Et pour l'application de la présente convention, établie conformément aux dispositions de l'article L.512-4 à L.512-6 du Code de la Sécurité Intérieure, détermine les modalités de la coordination de ces interventions entre les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. La mise en œuvre de cette dernière sera examinée par une mission d'évaluation associant l'Inspection générale de l'administration du Ministère de l'Intérieur, selon les modalités précisées en liaison avec l'Association des Maires de France.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention communale de coordination entre la police municipale du Péage de Roussillon, la gendarmerie de Roussillon, forces de sécurité de l'Etat.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention communale de coordination entre la police municipale du Péage de Roussillon, la gendarmerie de Roussillon, forces de sécurité de l'Etat.

6. Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés au sein de la Communauté de communes EBER

Monsieur le Maire rappelle que :

- L'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation encadre la question des logements réservés et prévoit la possibilité d'obtenir des logements locatifs sociaux réservés aux titres des garanties d'emprunts (article R441-5-3), en contrepartie d'un apport de foncier ou d'un financement (article R441-5-4). Cet article rend obligatoire la signature d'une convention de réservation entre tout bénéficiaire de réservations de logements locatifs sociaux et l'organisme bailleur et qui définit les modalités pratiques de leur mise en œuvre.
- Conformément aux principes posés par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, et précisés par le décret du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, la gestion « en stock » des logements réservés a évolué au profit de la mise en place d'une gestion « en flux ». L'évolution majeure réside dans le fait que ce ne sont plus des logements identifiés qui sont affectés à un réservataire donné, mais un objectif quantitatif annuel, traduit par un nombre de réservations à faire valoir sur l'année. Seul à la 1^{ère} mise en service d'un nouveau programme perdurera le système de « stock » (logement identifié).
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, toutes les réservations sont gérées en flux annuel, ce qui signifie que la part de nos droits de réservation s'exprime en % des logements

disponibles à la relocation. Ce % sera actualisé chaque année sur le territoire de notre commune par les bailleurs.

Une coordination intercommunale de la gestion des réservations

La CCEBER s'est inscrite dans une démarche intercommunale et partenariale avec les communes et les bailleurs du territoire afin d'harmoniser les pratiques et de permettre une gestion simplifiée des réservations sur le territoire communautaire. Ainsi, il a été proposé :

- la création d'un « bloc collectivités » réunissant les communes réservataires, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et le Département de l'Isère
- des modalités de réservation identiques pour l'ensemble des bailleurs du territoire d'une part et l'ensemble des communes d'autre part.
- la signature d'une convention commune de gestion en flux

La convention sera également signée par le Conseil départemental de l'Isère qui a confié ses réservataires à la CC EBER, permettant ainsi au bloc collectivité nouvellement créé d'atteindre 19% du parc.

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction, sera actualisée chaque année pour l'ensemble du territoire.

Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés au sein de la CC EBER :

Par délibération prise par le Conseil Communautaire n°2024/309 lors de sa séance du 28 octobre 2024, le passage à une approche communautaire de la gestion des réservations a été approuvé.

Cette délibération précise également que les communes seront amenées à délibérer sur leur volonté d'adhérer à l'approche communautaire proposée pour la gestion des réservations à l'échelle intercommunale. Ainsi, la présente délibération a pour objet d'adhérer au dispositif de gestion intercommunale des réservations

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le projet de convention de réservation tel placé en annexe n°3.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le projet de convention de réservation tel annexé à la présente délibération.

7. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les QPV

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer, avec les conseils municipaux du Péage de Roussillon et de Roussillon, sur les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- La convention, placée en annexe n°4 lie l'Etat, EBER, les communes du Péage de Roussillon et de Roussillon et Alpes Isère Habitat

Un abattement de 30% sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est prévue pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires permettant au bailleur social de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers et de mettre en place des actions d'amélioration du cadre de vie.

Les conventions définissent les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc de logements ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;

- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Convention avec Alpes Isère Habitat :

694 logements d'Alpes Isère Habitat se situent dans l'un des 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le montant total prévisionnel de l'abattement TFPB d'Alpes Isère Habitat pour 2025 est de 104 027 €.

Le comité de pilotage réunit le 18 novembre 2024 a validé la convention d'utilisation d'abattement TFPB et le plan d'actions 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ***d'approuver la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont un exemplaire de chacune d'entre elles restera joint à la présente délibération,***
- ***de valider le plan d'actions d'Alpes Isère Habitat sur les quartiers prioritaires pour l'année 2025.***

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***approuve la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont un exemplaire de chacune d'entre elles restera joint à la présente délibération,***
- ***valide le plan d'actions d'Alpes Isère Habitat sur les quartiers prioritaires pour l'année 2025.***

8. Approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée, OPAH-CD, Les Gémeaux sur la commune du Péage de Roussillon

Madame la Vice-Présidente d'EBER déléguée au logement rappelle l'objectif de rénovation du parc de logements portés par la CC EBER.

L'étude sur le parc privé de logements, menée en 2022 et 2023 sur tout le territoire de la CC EBER, a notamment permis de mettre en avant les difficultés rencontrées par la copropriété les Gémeaux, implantée sur la commune du Péage de Roussillon.

L'étude pré opérationnelle, menée en 2024, a conclu à la pertinence du lancement d'une d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée, OPAH-CD, sur cette résidence.

Pour rappel, une OPAH "Copropriété dégradée" est un dispositif contractuel (entre une collectivité maître d'ouvrage, l'Anah et l'état), qui permet de mobiliser une ingénierie spécifique et des cofinancements publics, afin de prévenir et traiter les processus de déqualification de copropriétés en difficulté.

Elle a ainsi pour objectif d'accompagner les copropriétés dans le traitement global de leurs difficultés (sociales, environnementales, financières, juridiques, techniques,...) et de les rendre, à terme, autonomes dans leur gestion. Elle permet de mobiliser des financements exceptionnels, notamment pour accompagner les éventuels travaux à réaliser pour permettre de revaloriser la copropriété.

L'OPAH-CD fait l'objet d'une convention d'une durée de 5 ans, qui expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires (collectivités, état, Anah, et éventuels autres partenaires notamment co-financeurs). Elle fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation pour mesurer son efficience.

La mise en place de l'OPAH-CD nécessite le recrutement d'un opérateur en charge du suivi animation.

Les montants prévisionnels susceptibles d'évoluer des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de : 1 540 900 €, selon l'échéancier suivant :

AE prévisionnels	2025	2026	2027	2028	2029	Total
TOTAL	68 680 €	23 180 €	23 180 €	1 422 680 €	18 180 €	1 555 900 €
dont aides aux travaux	50 500 € (Travaux urgents)			1 368 000 €		1 418 500 €
dont Primes individuelles				31 500 €		31 500 €
Dont aides à l'ingénierie	18 180 €	18 180 €	18 180 €	18 180 €	18 180 €	90 900 €
- dont suivi animation Part fixe	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	32 500 €
- dont aide au redressement de la gestion	11 680 €	11 680 €	11 680 €	11 680 €	11 680 €	58 400 €
Volet gestion urbaine de proximité		5 000 €	5 000 €	5 000 €		15 000 €

La CC EBER prend en charge le suivi animation et s'engage à :

- missionner un opérateur qui constituera une équipe opérationnelle dédiée à l'OPAH CD
- mettre à disposition des locaux nécessaires à la réalisation des missions de suivi-animation

Coût estimé : 65 000 € HT sur 5 ans, financée à 50 % par l'Anah

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
AE Ingénierie CC EBER	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	32 500 €

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la commune de Péage de Roussillon à l'opération est de 36 000 € selon les modalités et l'échéancier suivant :

Logements copropriétés rénovation énergétique – Ma Prime Rénov' Copropriété	
Aide individuelle – Propriétaire occupant très modeste	3 000 €
Aide individuelle – Propriétaire occupant modeste	2 000 €

Acte d'engagement Ville du Péage de Roussillon	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Aide aux travaux PO très modestes x 8			15 000 €	9 000 €		24 000 €
Aide aux travaux PO modestes x 5			8 000 €	2 000 €		10 000 €
Fond social			1 000 €	1 000 €		2 000 €
TOTAL			24 000 €	12 000 €		36 000 €

La participation financière des propriétaires dépendra du montant des dépenses estimées après l'appel d'offres du syndicat de copropriété « Les Gémeaux ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention placée en annexe n°5 avec l'ANAH et notamment les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre durant la période de l'OPAH-CD Les Gémeaux.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention annexée à la présente délibération avec l'ANAH et notamment les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre durant la période de l'OPAH-CD Les Gémeaux.

SUBVENTIONS

9. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de formation de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Auvergne Rhône-Alpes

Le budget primitif 2024 prévoit le versement de subvention aux associations.

Trois apprentis péageois suivent une formation au sein du CMA Formation de Bourgoin Jallieu.

Il est proposé au Conseil municipal de verser la somme de 300 €, soit 100 € par apprentis péageois.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de fonctionnement de 300 euros au Centre de formation de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Auvergne Rhône-Alpes.

10. Autorisation donnée au Maire pour une demande de subvention pour le projet d'aménagement du terrain de tennis

La commune du Péage de Roussillon souhaite engager la rénovation de ses équipements sportifs.

Compte tenu des coûts nécessaires à la rénovation de ces équipements, la commune et les financeurs ont décidé d'étaler la rénovation du terrain de tennis sur deux exercices.

Cette délibération vise donc à demander des subventions uniquement pour l'aménagement des terrains de tennis.

Rappel du projet :

Il s'agit de déplacer les deux terrains de tennis situés à proximité du terrain de football en synthétique afin notamment de permettre au tennis d'être entièrement indépendant sur un seul et même site et, d'autre part cela permettra d'agrandir le terrain de football.

Il est prévu également de couvrir deux courts de terrain de tennis et également de les fermer.

Les deux terrains de tennis se feront en résine. Il s'agit également de créer un éclairage spécifique au tennis, de créer des clôtures de sécurité.

Un nouveau club house du tennis sera créé qui apportera les mêmes services que le précédent.

Il est rappelé également que le tennis club constitue le club qui a le plus d'adhérents sur la commune du Péage de Roussillon.

Le montant total de l'opération s'élève à 990 400 € HT

LE PEAGE DE ROUSSILLON / Complexe sportif NELSON MANDELA**AVP - Estimation des travaux**

DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
TENNIS		
INFRASTRUCTURES SPORTIVES		
Création de courts de Tennis en résine: 2 courts de Tennis 18x36 m comprenant : Travaux préparatoires y compris terrassement en déblais, Bordures, Structures en GNT et Enrobé sportif amortissant sur courts de tennis ép. 3,5 cm, résine type GREENSET, Equipements sportifs, Clôtures Hauteur 3.00 m. Portillons avec contrôle d'accès de type NEOP	162 500,00 €	195 000,00 €
ECLAIRAGES		
ECLAIRAGE DES 2 COURTS DE TENNIS - 300 lux Génie civil, 8 Mâts d'éclairage hauteur 10 m et 16 Projecteurs LED de 0,6 kW	53 980,00 €	64 776,00 €
VRD		
Traitement des abords du site y compris clôture de sécurité hauteur 2,50 m	46 700,00 €	56 040,00 €
Nouveau Club house Tennis solution modulaire		
Démolition du bâtiment existant de 125 m²	7 000,00 €	8 400,00 €
Fondation et réseaux du futur Bâtiment	17 750,00 €	21 300,00 €
Bâtiment modulaire Vestiaires / Club house TENNIS de 105 m² comprenant : 2 vestiaires joueurs avec bloc douche, sanitaires, club house, bureau, dégagement, locaux techniques et rangement	147 000,00 €	176 400,00 €
Habillages bois des façades du Bâtiment modulaire	21 525,00 €	25 830,00 €
Couverture des courts de TENNIS		
Fondation	36 000,00 €	43 200,00 €
Bâtiment couverture toile de 1300 m² - Emprise 36,00 x 36,00 m	336 500,00 €	403 800,00 €
Aléas 2,5%	21 045,00 €	25 254,00 €
TOTAL	850 000,00 €	1 020 000,00 €

OPTION HALLE COUVERTE FERMEE POUR 2 COURTS DE TENNIS**Couverture des courts de TENNIS**

Bardage de la Halle	140 400,00 €	168 480,00 €
TOTAL	140 400,00 €	168 480,00 €

Demande de subvention :

Coût des travaux	990 400 € HT
MAIRIE DU PEAGE DE ROUSSILLON	244 660 €
ETAT	198 580 euros
DEPARTEMENT	198 580 euros
REGION	198 580 euros
SOLA RHONA	100 000 euros
FEDERATION DE TENNIS	50 000 euros

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à demander les subventions pour le projet d'aménagement du terrain de tennis.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions pour le projet d'aménagement du terrain de tennis.

COMMERCE

11. Attribution d'une aide exceptionnelle à l'agence immobilière Despierre immobilier

Suite à des dégradations matérielles de la vitrine de l'agence immobilière « Despierre immobilier », le gérant a dû engager à ses frais les réparations.

La commune a mis en place un dispositif d'aide aux commerçants et souhaite l'appliquer pour l'agence immobilière « Despierre immobilier » en lui versant la somme de 500 euros.

Dans le cadre du dispositif d'aide aux commerçants, il est proposé au Conseil municipal de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'agence Despierre immobilier.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'agence Despierre immobilier.

URBANISME

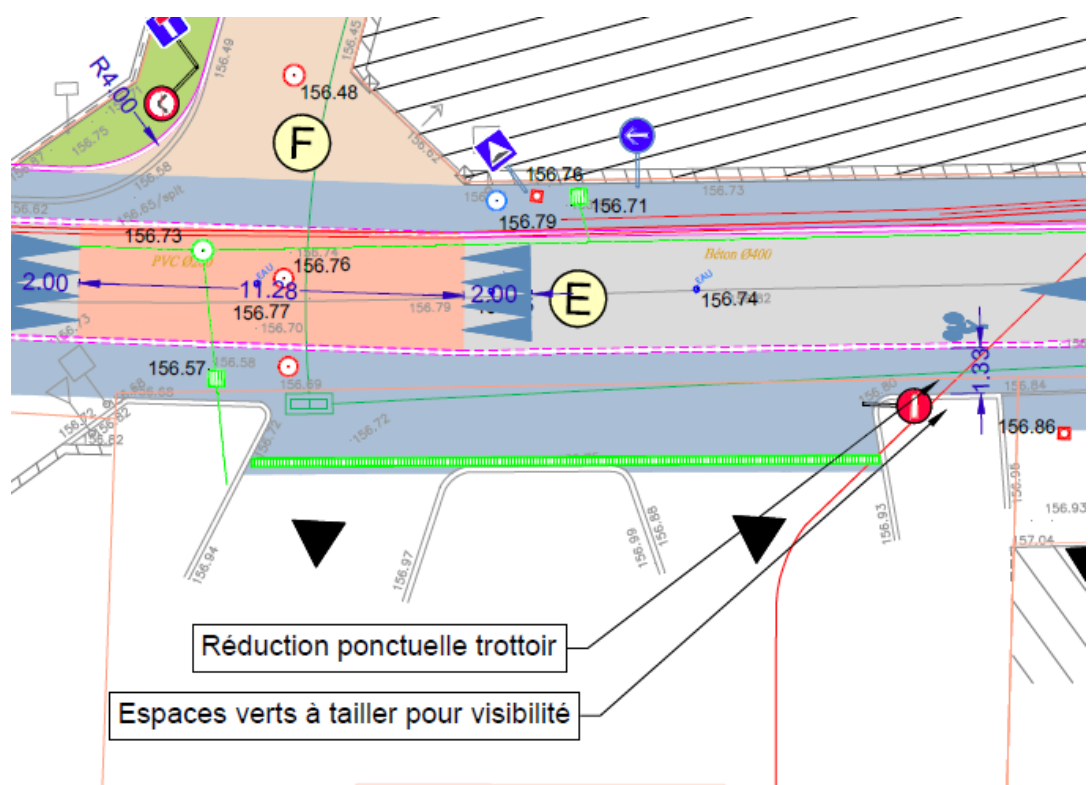
12. Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AR 232 - 6 rue du stade au Péage de Roussillon

La copropriété le Verlaine est propriétaire d'un immeuble 6 rue du Stade 38550 Le Péage de Roussillon, cadastré AR 232.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la rue du Stade, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle AR 232 afin d'effectuer la création d'un trottoir. Le bien sera ensuite versé dans le dans le domaine public communal.

Cette partie de la parcelle correspond aux espaces verts et à la voirie au droit du portail de la copropriété.

Il est donc proposé au Conseil de valider l'acquisition de cette partie de parcelle à l'euro symbolique, en prenant en charge les frais afférents.



Il est proposé au Conseil municipal :

- ***D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AR 232.***
- ***D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.***

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Autorise le Maire à procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AR 232.***
- ***Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.***

13. Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AZ 38 au Péage de Roussillon

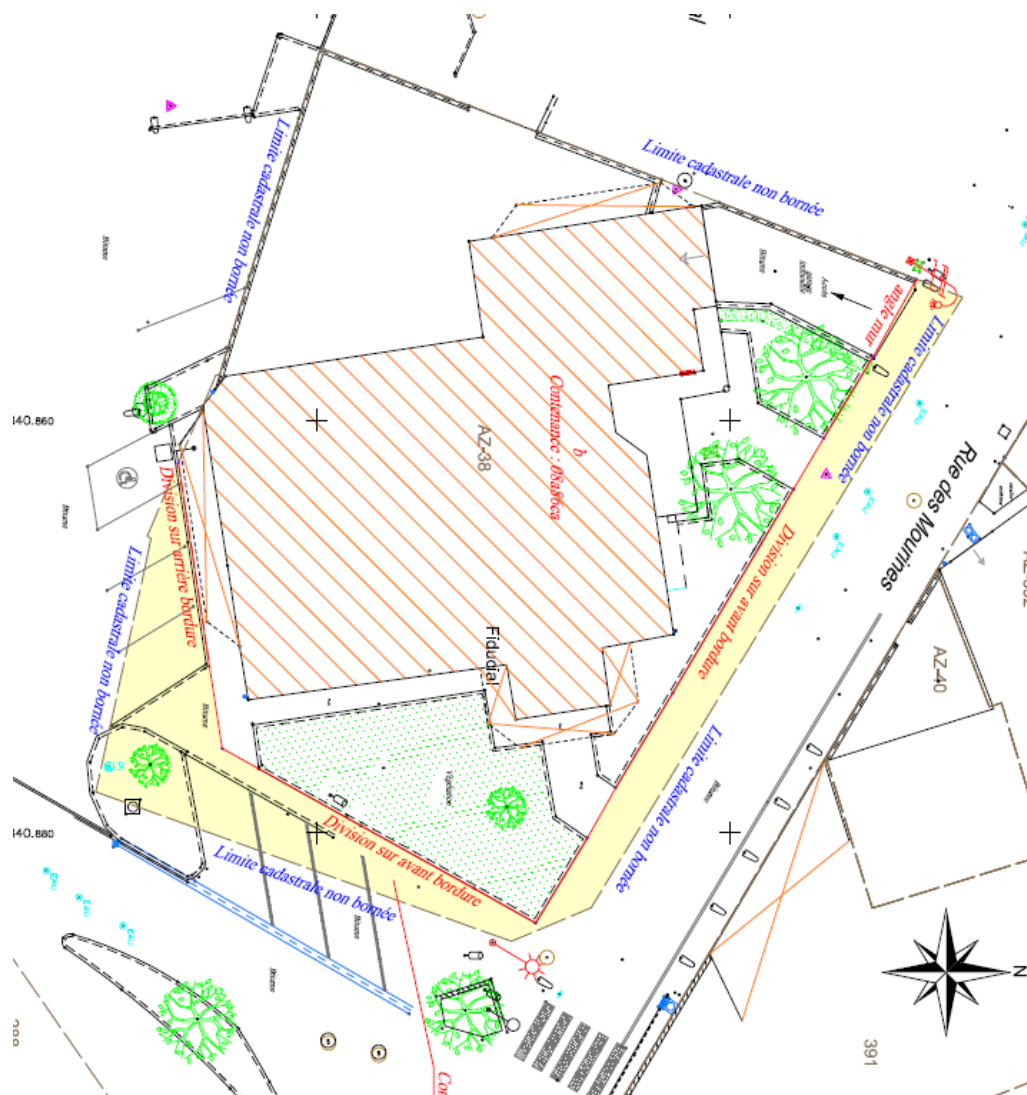
La copropriété le Beaucastel est propriétaire d'un immeuble rue des Mourines 38550 Le Péage de Roussillon, cadastré AZ 38.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la rue des Mourines, il est proposé de régulariser l'intégration d'une partie de la parcelle AZ 38 dans le domaine public communal.

Cette partie de la parcelle correspond au trottoir de la rue des Mourines.

La partie détachée correspond à 178m².

Il est donc proposé au Conseil de valider l'acquisition de cette partie de parcelle à l'euro symbolique, en prenant en charge les frais afférents.



Il est proposé au Conseil municipal :

- ***D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition des 178 m² de la parcelle AZ 38.***
- ***D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.***

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des 178 m² de la parcelle AZ 38.***
- ***Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.***

14. Autorisation donnée au Maire pour demander une subvention auprès de l'ANAH dans le cadre de l'étude pré opérationnelle OPAH RU Villes Vivantes

La commune a lancé une étude OPAH RU en collaboration avec la communauté de communes EBER. C'est le cabinet d'étude Villes vivantes qui réalise l'étude pré opérationnelle OPAH RU.

Le montant de l'étude s'élève à 54 387.50 € HT.

Le montant sollicité de la subvention auprès de l'ANAH s'élève à 27 193.75 € qui correspond à 50 % du montant total HT.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANAH d'un montant de 27 193.75 euros.

Résultat du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANAH d'un montant de 27 193.75 euros.